

L'année des treize lunes s'est achevée par une éclipse totale. Ouf!

L'équipe de "VIVRE AU JABRON" vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente ses meilleurs voeux de bonheur pour la nouvelle année 1993.

N°12 - DECEMBRE 1992

PARLONS D'INTERCOMMUNALITE

Le N° 10 de VIVRE AU JABRON a présenté la LOI D'ORIENTATION du 6 Février 92 concernant la COOPERATION INTERCOMMUNALE (Loi JOXE). Des lecteurs ont trouvé ce texte trop juridique et difficile à comprendre. C'est pourquoi VIVRE AU JABRON est allé s'informer à l'intention de ses lecteurs auprès de Monsieur ELKAIM, Sous-Préfet de Forcalquier. Voici les informations les plus importantes recueillies au cours de cette rencontre.

D'où vient cette Loi sur la Coopération Intercommunale ?
L'Intercommunalité n'est pas une idée complètement nouvelle.

* Déjà en 1958 ont été créés les premiers syndicats intercommunaux comme le SIVOM.

* D'autres tentatives ont eu lieu jusqu'à la décentralisation en 1982 qui créa les DISTRICTS (ex: le District de Château-Arnoux créé en Juin 1990).

* La Loi du 2 Février 1992 accentue encore ce mouvement d'intercommunalité. Ses objectifs sont:

. la décentralisation des services : elle donne aux communes qui désirent s'associer un cadre juridique propre avec des pouvoirs de décision précis.

. la Coopération à tous les niveaux entre les communes mais aussi entre les Départements et même les Régions.

En fait un espace nouveau s'ouvre aux communes.

Qu'est-ce que l'intercommunalité va rapporter ?

Les Maires restent les représentants de l'Etat et gardent les mêmes pouvoirs. Mais leurs forces seront augmentées par leur regroupement. L'appui de techniciens et d'experts leur sera plus accessible. L'espace de leurs centres d'intérêts s'élargira au bénéfice de l'ensemble de la population. Les communautés de communes bénéficieront d'avantages financiers: elles auront leur fiscalité propre et des dotations spéciales sur présentation de projet notamment Dotation de Développement Rural .

Comment fonctionneront les communautés de communes ?

C'est une union volontaire sur un périmètre défini qui établit un Conseil, trouve des domaines de compétences , c'est-à-dire de projets, et se donne des moyens pour les réaliser.

Le Conseil de communes est basé sur la représentation proportionnelle :

Toutes les communes sont représentées.

Aucune commune ne doit avoir la majorité à elle seule.

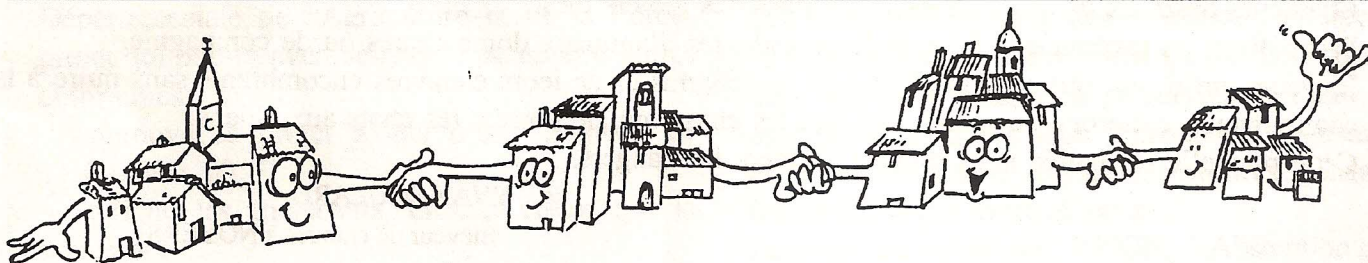
En conclusion:

La commune est respectée dans sa réalité. Mais les petites communes sont actuellement désavantagées, par exemple sur le plan des services, et l'intercommunalité augmentera leur potentiel et leur permettra des économies.

"La France a choisi de respecter la commune qui représente une réalité."

"Le développement local et l'aménagement du territoire, notamment rural, n'existent que lorsqu'ils sont portés par un projet intercommunal, par une communauté de territoire, de destin et de volonté politique."

propos de Marc Censi, Président de l'Assemblée des Districts de France.



Une poubelle d'un genre nouveau dans la Vallée ?

Il semble que l'éventualité d'installer dans la Vallée un caisson réfrigéré destiné à la collecte des cadavres et déchets animaux soulève quelques polémiques.

QU'EN EST-IL ?

D'une part, les éleveurs, conscients de l'impossibilité d'avoir recours à l'équarrissage, conscients que tout animal mort est jeté dans un ravin ou une ribe, sont à priori favorables à ce projet.

Dans la vallée, on recense environ 3400 brebis et chèvres reproductrices. Dans le meilleur ou le pire des cas ces 3400 bêtes donnent naissance à 5000 jeunes chaque année.

En comptant la mortalité la plus faible sur les troupeaux, (5%) chiffre largement dépassé dans la plupart des cas, nous avons 420 cadavres animaux enterrés ou jetés dans les collines, ce qui représente au minimum 9 Tonnes de cadavres.

Malgré leur vigilance, les éleveurs perdent des bêtes chaque année, les plus fragiles et les moins résistantes aux maladies.

Les 420 cadavres sont une fontaine à microbes. Toutes les eaux rejoignent les sources, les sources les fontaines et les fontaines, le Jabron.

Si les éleveurs sont vigilants en ce qui concerne la brucellose (fièvre de Malte chez les humains) qu'en est-il des chlamydioses, listérioses, salmonelloses, (j'en passe), qui ne sont pas soumises à la loi ? Et que connaît-on de l'échinococcose dangereuse pour l'homme et issu du ténia du chien, lui-même contaminé par les viscères de brebis et de chèvres malades ?

Le projet d'implantation d'un caisson réfrigéré géré par les éleveurs participants et cotisants sera ouvert à tous:

Chasseurs désireux de se débarrasser des abats des gibiers tués ,
Particuliers, ne sachant que faire de leurs cadavres d'animaux domestiques ou de compagnie,
Eleveurs enfin qui, outre la possibilité de se débarrasser de leurs cadavres encombrants sans nuire à la communauté, éviteront, au même titre que les chasseurs, de donner les abats aux chiens.
Cette poubelle réfrigérée nous sauvera de bien des dangers.



YVAN SOULARD

Eleveur de chèvres à NOYERS

LE PARM

Le dernier comité de pilotage du PARM s'est tenu le 26 octobre dans la salle des Bérauds à Noyers.

Les différents projets en cours de réalisation ont été passés en revue:

LE CAMESCOPE est en service. Il reste à organiser une formation pour utiliser au mieux ce matériel nouveau, notamment la table de montage.

Le projet de RESTAURANT SCOLAIRE pour les élèves de Noyers a été présenté et approuvé.

A propos du tourisme, la réalisation d'un document appelé "CARNET DE PROMENADE" est en cours. Les habitants de la Vallée qui travaillent à cette réalisation espèrent pouvoir la publier à Pâques 93.

Pour la CELLULE REFRIGEREE de stockage des carcasses, l'exposé de Monsieur CARMARAN, Directeur de l'Agriculture et de l'Economie au Conseil Général, appuyé par Monsieur VILLECROZE, Conseiller Général Président de la Commission Agricole, n'a pas réussi à décider les communes à prendre leur part dans ce projet.

REUNION DU SIVOM

Le Conseil Syndical du SIVOM s'est réuni le 20 Novembre 92.

Parmi les questions à l'ordre du Jour, le Conseil a étudié :

1. Le projet intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

A la suite de la réflexion engagée pour la réalisation dans la Vallée du Jabron d'un réseau intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement quatre communes ont manifesté la volonté de se grouper pour cette réalisation.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical du SIVOM de la Vallée du Jabron, tenant compte des délibérations des communes de :

NOYERS

BEVONS

CUREL

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

toutes favorables à la réalisation d'un réseau intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement ,

- retient le projet élaboré par la D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), projet qui pourra éventuellement accepter d'autres communes,

- approuve ce projet global d'un montant de 11.400.000,00 F

- sollicite les financeurs, chacun en ce qui le concerne:

Etat, Communauté Européenne (PDZR), Agence

de bassin, Conseil Régional, Conseil Général, Agence Régionale pour l'Environnement,
- atteste qu'il peut avoir la libre disposition des terrains.

2. Le projet d'installation d'une cellule réfrigérée pour le stockage des carcasses.

Les membres du SIVOM prennent connaissance de la réunion des éleveurs qui s'est tenue le 12 Novembre au sein du groupe de travail animé par M. Raymond FIGUIERE, ils ont été d'accord:

- pour l'implantation de la cellule réfrigérée de stockage des carcasses.

- pour créer une association de gestion de cette cellule

- pour une participation financière des éleveurs et du G.D.S (Groupement de Défense Sanitaire).

- pour choisir parmi les 4 sites proposés le terrain situé à NOYERS.

Il est rappelé que l'enveloppe du P.A.R.M permettra l'installation mais qu'il faut trouver un complément de financement pour assurer le fonctionnement.

Les communes ayant toutes refusé de participer à ce fonctionnement le Président du SIVOM considère que cette installation au service de l'élevage est aussi au service de tous, il propose d'augmenter la redevance pour le service des ordures ménagères de 10Fr par foyer et par an.

Le projet est refusé par 9 NON, 1 Abstention et 1 OUI.

L'INTERCOMMUNALITE EN MARCHÉ

Le 3 décembre s'est tenue à Noyers une réunion sur l'intercommunalité, animée par Monsieur ELKAIM, sous-préfet de Forcalquier. Il était accompagné de Monsieur DELMAR, délégué à la Commission pour l'intercommunalité au Conseil Général et de Monsieur BLANC, Président de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Les Maires des communes de la Vallée étaient présents avec quelques conseillers municipaux. Tous se sont montrés motivés pour la Communauté de Communes. La décision revient aux Conseils Municipaux qui devront en délibérer ainsi que des domaines de compétences de cette Communauté de Communes. Délibérations, décisions et projets doivent être prêts pour le 8 août 93.

NOUVELLES DES COMMUNES

VALBELLE

Décès accidentel de Monsieur BIOLCHINI Jean, le 11 octobre 92, domicilié à Aubignosc.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons appris la décision de la D.D.E. de commencer les travaux sur le C.D.53 qui va être élargi.

BEVONS

Décès de Sophie PLAUCHE, âgée de 4 ans, le 2 novembre 92.
Nous partageons la peine de sa famille.

NOYERS

La commune de NOYERS et l'Association des Parents d'Elèves ont ouvert le 1^{er} décembre un restaurant scolaire pour les enfants qui fréquentent les écoles de Noyers.
Le PARM a apporté une contribution de 15000 francs pour l'équipement de cette cantine.
Quinze enfants y ont pris leur repas dès le premier jour.

TRADITIONS DE NOEL

Le "gros soupé" du 24 décembre

La table est mise sur trois nappes blanches (symbolisant la Trinité), éclairée de trois chandeliers. Décorée des "seitouns", blé de la Sainte-Barbe. Un couvert de plus attendait le pauvre de passage et symbolisait aussi la mémoire des défunts de la famille.

Le menu comportait dans notre Vallée une soupe de lasagnes (représentant les langes de l'enfant Jésus), une salade de Noël (céleri ou endives), un gratin de morue aux poireaux ou aux épinards. C'est le repas maigre pris avant la Messe de Minuit.

Au retour, festin et amusements. Soit, on recommençait à manger, mais cette fois "gras": sanglier, lièvre, grive selon les bonheurs de la chasse, soit on mangeait alors les treize desserts qui avaient attendu sur les nappes non enlevées que la naissance du Christ soit annoncée.

★ Joyeux Noël! ★
★ ————— ★